

PROVINCE DE QUÉBEC  
Commission scolaire des Hauts-Cantons

03

Séance extraordinaire du Conseil d'établissement de l'école de la Rose-des-Vents de Stornoway, tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2022, à 18 h 30, par TEAMS

**Sont présents :**

Membres – Parents	Membres - Personnel
Marjorie Matte-Despatis	Sabrina Allen
Kim Rousseau	Gabrielle Bolduc (pour Guylaine Gosselin)
Mylène Bouffard	Jessica Burnand-Bouffard
Marie Bourassa	

Représentants de la communauté : Suzanne Garant

Directrice : Isabelle Boulet

**Sont absents:**

Guylaine Gosselin  
Linda Bouchard Bouffard  
Manon Carrier

---

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Objet d'adoption
  - 3.1 Attestation des montants reçus – Résolution
4. Objets d'approbation
  - 4.1 Présentation des résultats du sondage sur la violence et l'intimidation
  - 4.2 Présentation du Plan d'action contre la violence et l'intimidation
5. Demandes d'investissements (MAO) -Suivi
6. Informations
  - 6.1 Enseignant(e)s
7. Date de la prochaine rencontre : Le mardi 22 mars 2022 à 18 h 30
8. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE**

Madame Isabelle Boulet souhaite la bienvenue à tout le monde.

**CE2122-021**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Kim Rousseau, il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3. OBJET D'ADOPTION**

#### **CE2122-022**

##### **3.1 ATTESTATION DES MONTANTS REÇUS-RÉSOLUTION**

Présentation des montants reçus pour ces mesures et explication des moyens choisis pour déployer ces mesures. Résolution à envoyer au Ministère. La résolution est proposée par Marjorie Matte-Despatis et adoptée à l'unanimité.

Annexe CET089-2021-2022-018

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **4. OBJET D'APPROBATION**

#### **CE2122-023**

##### **4.1 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION**

Mme Isabelle fait la présentation des résultats du sondage.

##### **4.2 PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION**

Présentation du plan d'action contre la violence et l'intimidation par Mme Isabelle.

Considérant qu'en vertu de l'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, sur proposition de la direction de l'école;

Considérant que le projet de plan de lutte soumis respecte le contenu minimal prescrit aux articles 75.1 et 75.2 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que ce projet de plan de lutte a été élaboré avec la participation des membres du personnel de l'école, comme prévu à l'article 77 de la Loi sur l'instruction publique;

Sur la proposition de Mylène Bouffard, il est résolu d'approuver le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école de la Rose-des-Vents de Stornoway, tel que proposé par la direction de l'école, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Annexe CET089-2021-2022-019

Annexe CET089-2021-2022-020

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **5. DEMANDES D'INVESTISSEMENT MAO - (SUIVI)**

Isabelle Boulet nous informe que la majorité de nos demandes ont été acceptées par le CSSHC. Cependant, elles ne pourront pas être subventionnées avant 2024.

### **6. INFORMATIONS**

#### **6.1 ENSEIGNANT(E)S**

Les enseignantes veulent offrir aux finissants une photo mosaïque au coût de 4 \$ chacune. Elles demandent l'approbation du CE pour cette dépense.

Elles mentionnent que l'enseigne de l'école qui était au mur à l'extérieur semble défraîchit et usée par le temps. Elles se demandent si une nouvelle affiche peut être commandée en incluant « Pédagogie Freinet ».

Sabrina nous met au courant d'un abonnement offert par Marc Audet d'un journal sur l'école « moderne » (pédagogie alternative). Elle veut savoir si le CE accepte de s'abonner. Elle va vérifier si le coût de l'abonnement peut se faire en forfait pour plusieurs personnes en cas d'intérêt.

**7. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 22 mars à 18 h 30.

**CE2122-024**

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur la proposition de Marie Bourassa, il est résolu de procéder à la levée de la réunion à 19 h 38.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Marjorie Matte-Despatis, présidente

---

Mylène Bouffard, secrétaire